

[Note d'information de la Depp « En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6 % des élèves du second degré public »](#)
[1]

Cristofoli, S. (2020, mai). **En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6 % des élèves du second degré public**. *Note d'information*, 20(18). Paris : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Du fait de leurs absences, les élèves perdent en moyenne 6,7 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu est de 1,6 %. De septembre 2018 à mai 2019, dans les établissements publics du second degré, 6 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,5 % dans les collèges, de 7,6 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 19,1 % dans les lycées professionnels (LP). Données complémentaires disponibles au format .xls.

[En savoir plus \(Ministère de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/note-dinformation-de-la-depp-%C2%AB-en-2018-2019-l%E2%80%99absent%C3%A9isme-touche-en-moyenne-6-des-%C3%A9l%C3%A8ves-du>

[2] <https://www.education.gouv.fr/en-2018-2019-l-absenteisme-touche-en-moyenne-6-des-eleves-du-second-degre-public-303795>